



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école nationale supérieure des mines

Question orale n° 202

Texte de la question

M. Gilles Artigues appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la ville de Saint-Etienne depuis presque deux siècles. Cet établissement dispense une formation de haut niveau et il est indispensable au développement économique de l'agglomération stéphanoise et à l'attractivité de son territoire. Sous le gouvernement de M. Jospin, pour des raisons restées obscures, un CIAT a décidé de la création d'une filière de microélectronique de l'école des mines de Saint-Etienne à Gardanne. Cette filière devait constituer un complément de formation à l'enseignement dispensé dans notre cité ; or, des bruits persistants et une opération immobilière de grande envergure laissent à penser que ce n'est peut-être pas le cas et qu'une délocalisation pourrait voir le jour, ce qui entraînerait pour la renommée de cette école et de la ville un camouflet insupportable. Le tissu économique stéphanois connaît, en termes industriels, depuis de nombreuses années une paupérisation importante et les récentes annonces de suppressions d'emplois décidées par GIAT Industries sur les sites stéphanois et saint-chamonais sont très mal perçues par nos concitoyens. Il lui demande donc des éléments d'information sur ce dossier.

Texte de la réponse

MAINTIEN DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES À SAINT-ÉTIENNE

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues, pour exposer sa question n° 202, relative au maintien de l'Ecole nationale supérieure des mines à Saint-Etienne.

M. Gilles Artigues. Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, l'Ecole nationale supérieure des mines est implantée dans la ville de Saint-Etienne, dont je suis élu, depuis près de deux siècles. Elle dispense un enseignement de grande qualité qui contribue au rayonnement économique de notre agglomération et à l'attractivité de son territoire.

Il se trouve que, lors d'un comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire, le gouvernement Jospin a décidé, pour des raisons obscures, la création d'une filière de microélectronique de l'Ecole des mines de Saint-Etienne à Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône. On nous avait alors indiqué qu'une telle filière pourrait être complémentaire de celles qui sont implantées à Saint-Etienne, mais des bruits persistants faisant état d'éventuels transferts de postes d'enseignant vers le soleil et, surtout, un projet immobilier d'importance suscitent beaucoup d'inquiétude quant à une délocalisation définitive. Celle-ci serait très mal vécue dans notre région qui, comme vous le savez, monsieur le ministre, a déjà beaucoup souffert de reconversions industrielles très lourdes. Il a fallu beaucoup de courage et de détermination pour créer, entre autres, un tissu de PME et PMI très performant.

Or, depuis quelques jours, les mauvaises nouvelles reviennent. Outre les fermetures d'entreprises et les menaces qui pèsent sur le site GIAT Industries de Saint-Chamond, on nous annonce que l'autoroute A 45, qui doit relier Saint-Etienne à Lyon, ne pourra peut-être pas être réalisée avant 2020. Aussi, monsieur le ministre, nous aimerions savoir si notre ville va devoir supporter un nouveau coup dur avec une délocalisation de l'école des mines ou si d'autres possibilités nous seront offertes et quels sont les derniers éléments qui sont en votre possession sur ce problème qui nous préoccupe.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire.

M. Alain Rambert, *ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire*. Faisons taire les rumeurs infondées ! Ma collègue Nicole Fontaine, qui est tout à fait consciente des difficultés auxquelles fait face la région stéphanoise, ainsi d'ailleurs que des efforts que vous déployez tous ensemble et des progrès qui sont réalisés pour renouveler le tissu industriel, m'a chargé, monsieur le député, de vous rassurer. Si le Gouvernement n'est pas en mesure de vous dire d'où viennent les bruits persistants que vous évoquez, il peut par contre vous assurer qu'ils ne sont pas du tout fondés. Mme Fontaine, après l'avoir fait elle-même par écrit le mois dernier, me demande de lever toutes les inquiétudes. Je répète donc solennellement, au nom du Gouvernement, à l'Assemblée nationale : il n'y a aucun projet de délocalisation de l'Ecole des mines de Saint-Etienne à court, moyen ou long terme. L'Ecole nationale des mines de Saint-Etienne est et restera à Saint-Etienne.

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues.

M. Gilles Artigues. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette réponse encourageante. La mission du directeur de cet établissement est ainsi précisée : il doit bien travailler à Saint-Etienne, et poursuivre le développement de son établissement, dont la renommée dépasse très largement les frontières de notre ville.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 202

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1893

Réponse publiée le : 19 mars 2003, page 2101

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 mars 2003